

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2125

29 octobre 2009

SOMMAIRE

ACS Entreprise S.A.	101979	Lucide Europe S.A.	101999
aeris CAPITAL Management Company S.A.	102000	Luxembourg Financial Group Asset Management S.A.	101992
Agnes Constructions Succ. S.A.	101966	Mercury Company S.A.	101992
Arial Sporting S.A.	101999	Mikva S.à r.l.	102000
Art & Revs	101968	Montena Lighting S.A.	101965
Barletta S.A.	101983	Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l.	101966
BNY Mellon Asset Servicing B.V., Luxembourg Branch	101982	Morgan Stanley Morane Investments S.à r.l.	101966
Celan Holding S.A.	101984	Mosiki S.à r.l.	101962
CHAUFFAGE SANITAIRE CENTER KIEFFER société à responsabilité limitée	101967	MOV'IT IP	101954
Claye-Souilly S.à r.l.	101985	Nabors Global Holdings S.à r.l.	101967
Crusader S.A.	101979	Nalozo S.à r.l.	101967
Elefint S.A.	101971	Nalozo Topco S.à r.l.	101967
Eurofli	101996	NGI 3E International	101984
Europa Electrum S.à r.l.	101985	Novellex S.A.	101996
Fair' Invest International	101983	Pacific Mezz (Luxembourg) S.à r.l.	101972
Fineur International S.A.	101971	Parc Erpeldange S.A.	101962
Finiplom S.A.	101973	PIVERT S.A.	101996
GALAXY Lighting Europe S.A.	101965	PREST'CAR LUX	101984
Général de Conseils et de Participations S.A.	101977	Prima Financial S.A.	101992
GFM (CE) S.A.	101966	ProLogis Directorship Sàrl	101973
Gravilux S.A.	101972	ProLogis Directorship Sàrl	101978
Grocer Holding S.A.	101992	ProLogis European Finance XII S.à r.l. ..	101971
Grosvenor First European Property Investments S.A.	101967	ProLogis European Holdings VI S.à r.l. ..	101972
Grosvenor Retail European Properties S.A.	101966	Prologis European Holdings XII S.à r.l. ..	101972
Headlands New Eagle Holding S. à r.l. ..	101995	ProLogis Management S.à r.l.	101978
Hochston S.A.	101971	ProLogis Management Services S.à r.l. ..	101979
IGEFI Group S. à r.l.	101983	Rivoli Asset Management S.A.	101978
IGEFI Holdings S.à r.l.	101983	Sailboat Holding S.A.	101985
IWS (International Waste Services) S.A.	101996	Shoetime Holding S.A.	101985
KD Properties Services S.à r.l.	101993	Sisvel International	101971
		Sitat Capital S.A.	101954
		The Bank of New York Mellon SA/NV, Luxembourg Branch	101982
		Trans Immobilière Malesherbes	101962

Sitat Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 131.501.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 16 octobre 2009 que:

1. Le siège social est transféré à 58, rue Charles Martel, L- 2134 Luxembourg.
2. La démission de Monsieur Henri Vanherberghen entant que Commissaire aux Comptes de la société à la fin de l'exercice 2008 est acceptée.
3. La nomination de IB Management Services SA ayant son siège social à 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes de la société à partir de l'exercice 2009 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015 est acceptée.
4. La démission de Monsieur Miguel Munoz entant qu'Administrateur, demeurant professionnellement à 4, avenue J.-P. Pescatore, L- 2324 Luxembourg, est acceptée.
5. La démission de Monsieur Alain Balanzategui entant qu'Administrateur, demeurant professionnellement à 4, avenue J.-P. Pescatore, L- 2324 Luxembourg, est acceptée.
6. La démission de Mademoiselle Clercx entant qu'Administrateur, demeurant professionnellement à 4, avenue J.-P. Pescatore, L- 2324 Luxembourg, est acceptée.
7. La nomination de Monsieur Keimpe W. Reitsma, demeurant professionnellement à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, entant qu'Administrateur est acceptée. Le mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2015.
8. La nomination de Christian Tailleur, demeurant professionnellement à 58, rue Charles Martel, L- 2134 Luxembourg, entant qu'Administrateur est acceptée. Le mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2015.
9. La nomination James Body, demeurant professionnellement à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, entant qu'Administrateur est acceptée. Le mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Fait à Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Pour SITAT CAPITAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009132177/32.

(090159520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

MOV'IT IP, Société Anonyme.

Siège social: L-5880 Hesperange, 77, Ceinture Um Schlass.
R.C.S. Luxembourg B 148.582.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of September.

Before the undersigned Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg);

APPEARED:

The public limited company "MOV'IT HOLDING", with registered office in L-5880 Hesperange, 77, Ceinture Um Schlass,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the articles of association of a public limited company ("Aktiengesellschaft"), which he deems to incorporate, as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There exists a public limited company ("Aktiengesellschaft") under the name of "MOV'IT IP", (hereafter the "Company"), governed by the relevant legal dispositions as well as by these articles of association (the "Articles").

Art. 2. The registered office of the Company is established in the municipality of Hesperange.

By a simple decision of the board of directors, branches, subsidiaries, agencies or administrative offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

Art. 3. The duration of the Company is unlimited.

Art. 4. The Company's purpose is the acquisition of negotiable or non-negotiable securities of any kind, patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer exchange, license or otherwise.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the applicable legal dispositions.

The Company may also carry out any commercial, industrial, financial, movable and immovable operations, which are in direct or indirect relation with its object or which may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten Euros (10.- EUR) each.

The board of directors or the single director, as the case may be, is authorised to create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its shares, which reserves or paid in surplus may be used by the board of directors to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the shareholders, except for those shares for which the law prescribes the registered form.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

Title III. - Management

Art. 6. The Company is managed by a board of directors comprising at least three (3) members, whether shareholders or not.

In the situation of the Company only having one single shareholder, only one (1) director may administer the Company, regardless whether being a natural person or a legal entity.

Unless otherwise specified herein, all powers given to the board of directors in these Articles shall also apply to the single director in case of appointment of only one director by the single shareholder.

If a director is a legal entity, it shall designate a permanent representative (the "Permanent Representative") residing in Luxembourg.

Members of the board of directors or the single director are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholder(s) which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholder(s).

The office of a director shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the Company, or
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the shareholder(s).

Insofar as the law allows, every present or former director of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

Art. 7. If existing, the board of directors elects from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time one (1) director so requests.

All meetings of the board of directors shall be held in Luxembourg.

The board of directors shall validly resolve on any matters if a majority of its members is present or represented.

In the event of an emergency, resolutions signed by all members of the board of directors or by the single director, as the case may be, will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication. Written resolutions will be delivered to and kept at the registered office of the Company.

In addition and generally in cases of emergency decision-finding, any member of the board of directors who participates in the proceedings of a meeting of the board of directors by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of directors present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Art. 8. The single director or the board of directors, as the case may be, is/are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the board of directors or the single director, as the case may be.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. If a board of directors is existing, the Company will be validly bound by the sole signature of the delegate of the board of directors of the Company or by the joint signature of two directors.

If only one director exists, the Company will be bound by the signature of such director. If the single director is a legal entity, the signature shall be considered if given in accordance with the corporate documents and authorisation in place for such legal entity. The legal entity being director may authorise the Permanent Representative to sign for the Company.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors or the single director, as the case may be, may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors or the single director, as the case may be, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors. The general meeting of shareholder or the single shareholder, as the case may be, will appoint the auditor(s) and fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which shall not exceed six (6) years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual general meeting is held on the third Monday of the month of April at 10.00 o'clock at the registered office or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

All other general meetings of shareholder(s) shall also be held in the Grand-Duchy of Luxembourg.

The general meeting may validly resolve by the vote of the majority of present or represented shares at the annual or an extraordinary general meeting unless Luxembourg law or these Articles stipulate different quorum and voting requirements.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company.

Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the Company.

The remainder amount after deduction of the legal reserve is at the disposal of the general meeting of shareholders or the single shareholder, as the case may be.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders or by decision of the single shareholder, as the case may be. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more

liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholder(s) which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory dispositions

1. The first accounting year begins on the date of incorporation of the Company and ends on the 31st of December 2009.

2. The first annual general meeting will be held in the year 2010.

3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

Subscription and Payment of the shares

The Articles having thus been established, the three thousand one hundred (3,100) shares have been subscribed by the sole shareholder the company "MOV'IT HOLDING", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred and fifty Euros.

Decisions taken by the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The registered office of the Company is established at 77, Ceinture Um Schlass at L-5880 Hesperange.

2. The number of directors is fixed at four (4) and that of the auditors at one (1).

3. The following persons have been appointed as directors of the Company:

a) Mr. Guido FRENSEMEYER, engineer, born in Buhl, on the 19 March 1973, professionally residing in D-77855 Achern, Rennwiese 4, (Federal Republic of Germany);

b) Mr. Frank SCHERER, Business Development Manager, born in Buhl, on the 22 January 1971, residing in D-77815 Bühl, Karl-Reinfriedstrasse 8, (Federal Republic of Germany);

c) Mr. Gerard LOPEZ FOJACA, companies' director, born in Luxembourg, on the 27th of December 1971, residing in L-4039 Esch/Alzette, 17, rue du Bourgrund;

d) Mr. Eric LUX, companies' director, born in Luxembourg, on the 19th of December 1967, residing in L-5880 Hesperange, 77, Ceinture um Schlass.

4. The public limited company "PKF Abax Audit", with registered office in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 142867, is appointed as statutory auditor.

5. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints:

- Mr. Guido FRENSEMEYER, prenamed, as chairman of the board of directors and as managing director, occupying the function of the technical manager ("technischer Geschäftsführer"), with power to bind validly of the Company by his individual signature; and

- Mr. Eric LUX, prenamed, as managing director, occupying the function of the administrative manager ("administrativer Geschäftsführer"), with power to bind validly of the Company by his individual signature.

6. The mandates of the directors, the managing directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2015, unless they previously resign or are revoked.

Statement

The undersigned notary, who speaks and understands English and German, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German version, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the mandatory of the appearing person, acting as said before, known to the notary by first and last name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes:

Im Jahre zweitausendneun, den vierundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Maître Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft "MOV'IT HOLDING", mit Sitz in L-5880 Hesperingen, 77, Ceinture Um Schlass,

hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben ein registriert zu werden.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiavor erwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht, die Statuten einer Aktiengesellschaft, welche sie hiermit zu gründen beabsichtigt, zu beurkunden wie folgt:

Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer der Gesellschaft

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "MOV'IT IP", (hiernach die "Gesellschaft"), geregelt durch die jeweiligen Gesetzesbestimmungen sowie die gegenwärtigen Statuten (die "Statuten").

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Hesperingen festgelegt.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen, Agenturen oder Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Gesellschaftszweck ist die Anschaffung von handel- oder nichthandelbaren Wertpapieren, Patenten, Urheberrechten sowie sämtlichen anderen Formen von geistigem Eigentum und untergeordneten Rechten, durch Einbringung, Zeichnung, Option, Erwerb oder sonstige Anschaffung, und diese anhand von Veräußerung, Überschrift, Umtausch, Lizenz oder sonstwie zu verwerten.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Titel II. - Kapital, Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreitausendeinhundert (3.100) Aktien mit einem Nominalwert von je zehn Euro (10,- EUR).

Der Verwaltungsrat oder der Einzelvorstand, wie vorhanden, ist autorisiert, weitere Kapitalreserven zu bilden, wie er es von Zeit zu Zeit für notwendig erachtet (zusätzlich zu denen vom Gesetz verlangten) und er soll eingezahlte Überschüsse, welche die Gesellschaft als Aktienagio oder aus dem Verkauf von Aktien erhält, nutzen, um realisierte oder nicht realisierte Kapitalverluste aufzurechnen oder Dividenden oder andere Ausschüttungen zu zahlen.

Die Aktien lauten sind Inhaber oder Namensaktien, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Aktien können, auf Anfrage der Aktionäre, durch Aktienzertifikate repräsentiert werden, welche einzelne oder mehrere Aktien umfassen können.

Die Gesellschaft kann, im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen, ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den gleichen Bedingungen wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Titel III. - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch den Verwaltungsrat, bestehend aus mindestens drei (3) Mitgliedern, geleitet, welche Aktionäre sein können.

Sollte die Gesellschaft nur einen Einzelaktionär haben, so kann lediglich ein (1) Einzelvorstand die Geschäfte der Gesellschaft führen, unabhängig davon, ob er eine natürliche oder juristische Person ist.

Sofern in dieser Satzung nicht anders vorgesehen, sind alle Vollmachten und Kompetenzen, welche dem Verwaltungsrat zugewiesen werden, auch dem Einzelvorstand zugewiesen, sofern ein solcher gewählt wurde.

Sollte ein Vorstandsmitglied oder Einzelvorstand eine juristische Person sein, so ernennt dieser Vorstand einen permanenten Vertreter (der "Permanente Vertreter"), welcher in Luxemburg residiert.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates oder der Einzelvorstand werden durch die Generalversammlung der Aktionäre für eine Dauer von höchstens sechs (6) Jahren gewählt, wobei die Generalversammlung die Mitglieder jederzeit abberufen kann.

Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder, die Dauer ihres Mandats sowie ihre Entschädigung werden durch die Generalversammlung der Aktionäre festgesetzt.

Das Amt eines Verwaltungsratsmitglieds gilt als unbesetzt wenn:

- er von seinem Posten unter schriftlicher Benachrichtigung der Gesellschaft zurücktritt, oder
- seinen Posten aufgrund rechtlicher Vorschriften niederlegen muss weil es ihm durch diese Vorschriften verboten ist oder er als unqualifiziert gilt, diesen Posten weiterhin auszuüben;
- er zahlungsunfähig wird oder generell Absprachen oder einvernehmliche Regelungen mit seinen Gläubigern trifft, oder
- wenn er von seinem Posten durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre enthoben wird.

Sofern das Gesetz es erlaubt, soll jedes aktuelle oder ehemalige Mitglied des Verwaltungsrates aus dem Vermögen der Gesellschaft für jeglichen Verlust oder Haftung entschädigt werden, welche ihm aufgrund der Ausübung seines Mandats als Mitglied entstanden sind.

Art. 7. Sofern er existiert, wählt der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Auf Einberufung durch den Vorsitzenden trifft sich der Verwaltungsrat so oft wie es im Interesse der Gesellschaft notwendig ist. Der Verwaltungsrat muss zusammentreten, wenn ein (1) Vorstandsmitglied dies verlangt.

Alle Verwaltungsratssitzungen werden in Luxemburg abgehalten.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, sofern die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

In dringlichen Fällen können Beschlüsse auch auf schriftlichem Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse). Solche Beschlüsse haben dieselbe Wirksamkeit und Auswirkungen wie Beschlüsse einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung, wenn alle Mitglieder des Verwaltungsrates oder der Einzelvorstand sie unterzeichnet haben. Die Unterschriften der Mitglieder in einem Umlaufbeschluss können auf einem Dokument oder auf mehreren Kopien eines gleich lautenden Beschlusses erscheinen und können im Wege eines Briefes, Fax oder ähnlichen Kommunikationsmittels erbracht werden. Umlaufbeschlüsse sollen an den Sitz der Gesellschaft übersendet werden und dort aufbewahrt werden.

In dringlichen Fällen können Mitglieder des Verwaltungsrates Sitzungen auch durch Verwendung von Fernkommunikationsmitteln abhalten. Nimmt ein Mitglied an einer solchen Sitzung durch ein Fernkommunikationsmittel (einschließlich eines Telefons) teil, so muss sichergestellt sein, dass alle anderen an der Sitzung teilnehmenden Mitglieder (die entweder anwesend sind oder sich ebenfalls eines Ferntelekommunikationsmittels bedienen) dieses Mitglied hören und selbst von diesem Mitglied gehört werden können. In einem solchen Fall gelten Mitglieder, die sich eines Fernkommunikationsmittels bedienen als an dieser Sitzung teilnehmende Mitglieder, die für die Zählung des Quorums maßgeblich sind und wirksam über alle auf einer solchen Sitzung besprochenen Angelegenheiten abstimmen können.

Art. 8. Der Einzelvorstand oder der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Generalversammlung zustehen, fallen in den Aufgabenbereich des Verwaltungsrates oder des Einzelvorstandes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, im Einklang mit den rechtlichen Vorschriften Zwischendividenden auszuzahlen.

Art. 9. Wenn ein Verwaltungsrat besteht, wird die Gesellschaft rechtmäßig durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates der Gesellschaft oder durch die Kollektivunterschrift von Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet.

Sollte lediglich ein Alleinverwalter existieren, wird die Gesellschaft durch die Unterschrift des Alleinverwalters wirksam gebunden. Ist der Alleinverwalter eine juristische Person, so soll deren Unterschrift im Einklang mit ihren Gesellschaftsdokumenten und existierenden Autorisation abgegeben werden. Diese juristische Person, welche Alleinverwalter ist, kann den Permanenten Vertreter autorisieren, im Namen der Gesellschaft zu zeichnen.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse zur Führung des Tagesgeschäfts an einen oder mehrere seiner Mitglieder, die geschäftsführenden Mitglieder, delegieren.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die Verwaltung aller Angelegenheiten der Gesellschaft oder der Angelegenheiten eines bestimmten Sachgebietes einem oder mehrerer seiner Mitglieder zuweisen und für bestimmte Angelegenheiten Sondervollmachten an andere Personen erteilen, die weder Verwaltungsratsmitglieder noch Aktionäre der Gesellschaft sein müssen.

Art. 11. Der Verwaltungsrat, durch seinen Vorsitzenden oder einen für diesen Zweck bevollmächtigtes Mitglied des Verwaltungsrates, oder der Einzelvorstand, falls vorhanden, vertritt die Gesellschaft in allen Rechtsstreitigkeiten im Namen der Gesellschaft.

Titel IV. - Aufsicht

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Rechnungskommissare beaufsichtigt. Rechnungskommissare werden durch die Generalversammlung der Aktionäre oder den Einzelaktionär, im gegebenen Falle, ernannt, welche(r) auch die Anzahl der Rechnungskommissare, ihre Entschädigung und die Dauer ihrer Bestellung, welche sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf, bestimmt.

Titel V. - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung wird am dritten Monat im Monat April um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, statt.

Sollte ein solcher Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, wird die Generalversammlung am nächstfolgenden Arbeitstag stattfinden.

Alle außerordentlichen Generalversammlungen finden ebenfalls im Großherzogtum Luxemburg statt.

Die Generalversammlung kann wirksam Beschlüsse fassen, wenn die einfache Mehrheit der anwesenden und vertretenen Aktionäre auf einer jährlichen oder außergewöhnlichen Generalversammlung zustimmt, es sei denn, das Gesetz oder diese Satzung sehen andere Mehrheits- und Quorumserfordernisse vor.

Titel VI. - Geschäftsjahr / Gewinnverwertung

Art. 14. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Nach Abzug jeglicher Ausgaben der Gesellschaft und Amortisierungen, weist die Bilanz der Gesellschaft ihren Nettogewinn aus.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden als gesetzliche Rücklage abgeführt. Diese zwangsweise Abführung endet sobald die gesetzliche Rücklage einen Wert von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft erreicht hat. Sollte die gesetzliche Rücklage unter diesen Wert sinken, muss die zwangsweise Abführung wieder aufgenommen werden bis die gesetzliche Rücklage wieder vollständig aufgefüllt ist.

Über den verbleibenden Nettogewinn kann die Generalversammlung der Aktionäre oder der Einzelaktionär, wie vorhanden, frei verfügen.

Titel VII. - Auflösung und Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann jederzeit, durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre oder des Einzelaktionärs aufgelöst werden. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung bestellt werden. Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse und die Entschädigung des bzw. der Liquidatoren.

Titel VIII. - Allgemeine Vorschriften

Art. 17. Alle Angelegenheiten, die nicht in dieser Satzung geregelt werden, unterliegen den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und den Änderungsgesetzen zu diesem Gesetz.

Vorübergehende Bestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.
2. Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2010 statt.
3. Ausnahmsweise können der erste Vorsitzende und der erste Delegierte des Verwaltungsrates von der ersten Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, sind die dreitausendeinhundert (3.100) Aktien durch die alleinige Gesellschafterin die Gesellschaft "MOV'IT HOLDING", vorgenannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt worden, so dass der Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000,-EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

101961

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915, wie abgeändert, beachtet und erläutert wurden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausendvierhundertfünfzig Euro.

Beschlussfassung des alleinigen Gesellschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, hat der Komparent, welcher das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, als Alleingesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft wird auf 77, Ceinture Um Schlass in L-5880 Hesperingen, festgelegt.
2. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf vier (4) und die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.
3. Folgende Personen sind zu Verwaltungsratsmitgliedern der Gesellschaft ernannt worden:
 - a) Herr Guido FRENSEMEYER, Ingenieur, geboren in Bühl, am 19. März 1973, beruflich wohnhaft in D-77855 Achern, Rennwiese 4, (Bundesrepublik Deutschland);
 - b) Herr Frank SCHERER, Business Development Manager, geboren in Bühl, am 22. Januar 1971, wohnhaft in D-77815 Bühl, Karl-Reinfriedstrasse 8;
 - c) Herr Gerard LOPEZ FOJACA, Gesellschaftsverwalter, geboren in Luxemburg, am 27. Dezember 1971, wohnhaft in L-4039 Esch/Alzette, 17, rue du Bourgrund;
 - d) Herr Eric LUX, Gesellschaftsverwalter, geboren in Luxemburg, am 19. Dezember 1967, wohnhaft in L-5880 Hesperingen, 77, Ceinture um Schlass.
4. Die Aktiengesellschaft "PKF Abax Audit", mit Sitz in L-2212 Luxemburg, 6, Place de Nancy, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion, unter der Nummer 142867, wird zum Rechnungskommissar bestellt.
5. Gebrauch machend vom durch Punkt 3) der Übergangsbestimmungen vorgesehenen Recht, ernennt die Generalversammlung:
 - Herrn Guido FRENSEMEYER, vorgeannt, zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates und zum Delegierten des Verwaltungsrates, welcher die Funktion des technischen Geschäftsführers innehält, mit der Befugnis die Gesellschaft rechtmäßig durch seine Einzelunterschrift zu verpflichten; und
 - Herrn Eric LUX, vorgeannt, zum Delegierten des Verwaltungsrates, welcher die Funktion des administrativen Geschäftsführers innehält, mit der Befugnis die Gesellschaft rechtmäßig durch seine Einzelunterschrift zu verpflichten.
6. Die Mandate des Verwaltungsratsmitglieder, des Delegierten des Verwaltungsrates und Rechnungskommissars enden beim Abschluss der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2015, es sei denn, sie treten vorher zurück oder werden abgewählt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische und deutsche Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag der erschienenen Partei und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Komparenten, handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat der besagte Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: DOSTERT; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 6 octobre 2009. Relation GRE/2009/3563. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 8. Oktober 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009132059/388.

(090159596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Parc Erpeldange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2A, Beim Dreieck.

R.C.S. Luxembourg B 107.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009130745/10.

(090158182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

T.I.M. S.A., Trans Immobilière Malesherbes, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.738.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 5 mai 2009 que l'assemblée des actionnaires décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Christophe Antinori demeurant à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue et Monsieur Xavier Fabry demeurant à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

L'Assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission de Monsieur Christian Bühlmann de son mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} décembre 2008, et décide de nommer Madame Audrey Balland née à Tours (France), le 1^{er} avril 1978, demeurant professionnellement 1 rue Nic Simmer, L-2538 Luxembourg en tant que nouvel administrateur avec effet au 1^{er} décembre 2008, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009132407/23.

(090159298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Mosiki S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.437.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty fourth of September.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

Mosiki Svenska AB, a company incorporated and existing under the laws of Sweden, registered at Bolagsverket, Sweden, under number 556670-5280, having its registered office at c/o Ljung, Östermalmsgatan 89, S-11459 Stockholm, Sweden, here represented by Mr Nils BERGEN, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr Nils BERGEN, pre-named, declared and requested the notary to act:

1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) "MOSIKI S.à r.l.", established and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, under the number B 96.437 (the "Company"), has been incorporated by a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on October 13, 2003, published at the Memorial C number 1193 of November 13, 2003, and whose articles of association have been amended for the last time by the undersigned notary, on April 29, 2008, published in the Mémorial C number 1395 of June 6, 2008.

2) That the capital of the Company is fixed at three hundred sixteen thousand and eight hundred Euro (EUR 316.800.-) represented by three thousand one hundred and sixty-eight (3,168) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company.

4) That the appearing party, acting as sole shareholder (the "Sole Shareholder") at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the present deed.

6) That the Sole Shareholder decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7) That in its capacity as liquidator of the Company, the Sole Shareholder declares having thorough knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company.

8) That with the approval of the Company and creditors, all debts have been taken over by the Sole Shareholder.

9) That the Sole Shareholder presents its liquidation report and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

10) That the Sole Shareholder appoints as auditor to the liquidation the private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and asks it to establish a report on the liquidation.

Having reviewed the report of the auditor to the liquidation of 24th September 2009, the Sole Shareholder accepts its findings, approves the liquidation accounts and grants a total and entire discharge, without reserve or restriction to COMCOLUX S.à r.l., prenamed, in relation to the verifications carried out as of the date hereof.

The report of the auditor to the liquidation shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

11) That the Sole Shareholder, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that the register of the Company recording the issuance of shares shall be cancelled.

It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

12) That discharge is given to the managers of the Company, Mr Cédric BRADFER and Mr David CATALA, for the performance of their mandate.

13) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred fifty Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

Mosiki Svenska AB, une société constituée et existant conformément à la loi suédoise, enregistrée à Bolagsverket, Suède, sous le numéro 556670-5280, avec siège à c/o Ljung, Östermalmsgatan 89, S-11459 Stockholm, Suède, représentée par Monsieur Nils BERGEN, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequelle comparantée, représentée par Monsieur Nils BERGEN, prénommé, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "MOSIKI S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 96437, (la "Société"), a été constituée par-devant Maître Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1193 du 13 novembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, par le notaire instrumentant, le 29 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1395 du 6 juin 2008.

2) Que le capital de la Société est fixé à trois cent seize mille huit cents Euros (EUR 316.800,-), représenté par trois mille cent soixante-huit (3.168) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

3) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4) Que la comparante, agissant comme associée unique ("l'Associée Unique"), siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Associée Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, l'Associée Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord de la Société et des créanciers, toutes les dettes ont été reprise par l'Associée Unique.

9) Que l'Associée Unique présente le rapport de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'Associée Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation du 24 septembre 2009, l'Associée Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à COMCOLUX S.à r.l., pré-nommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'Associée Unique, lors de la troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que le registre de la Société relatif à l'émission de parts sociales sera annulé.

Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux gérants de la Société, Monsieur Cédric BRADFER et Monsieur David CATALA, pour l'exercice de leur mandat.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante Euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: BERGEN; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 octobre 2009. Relation GRE/2009/3576. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009132124/135.

(090159458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

**Montena Lighting S.A., Société Anonyme,
(anc. GALAXY Lighting Europe S.A.).**

Siège social: L-9968 Lausdorn, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 137.431.

L'an deux mil neuf, le vingt-huit septembre.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "GALAXY Lighting Europe S.A.", avec siège à L- 6540 Echternach, 38, rte de Luxembourg, (RCS B No 137.431), constituée suivant acte notarié du 18 mars 2008, publié au Mémorial C No 1016 du 24 avril 2008.

Les actionnaires ont été convoqués conformément à la loi par publication dans la presse et le journal officiel ainsi que cela résulte des documents déposés au bureau de l'assemblée.

L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social d'Echternach à Lausdorn.
2. Changement de la raison sociale en "MONTENA LIGHTING S.A."
3. Révocation de Monsieur Winfried HübNER en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'Administration.
4. Nomination de Monsieur Heiner KAPPE en tant que nouvel administrateur et Président du Conseil d'Administration pour une durée de six ans.

Présence a l'assemblée générale extraordinaire

558 actions sur un total de 620 actions sont représentées à la par présentes assemblée qui peut valablement délibérer.

L'assemblée sous la résidence de Madame Renée FILBIG; demeurant à Lausdorn a adopté les points à l'ordre du jour par 558 sur 620 voix:

Point 1. Transfert du siège social de L- 6540 Echternach, 38, rue de Luxembourg vers L- 9968 Lausdorn, maison 1, Modification afférente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Heinerscheid.

Point 2. Changement de la dénomination en "MONTENA LIGHTING S.A."

Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1. Unter der Bezeichnung „MONTENA LIGHTING S.A.", wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Point 3. Révocation de Monsieur Winfried HübNER en tant qu'administrateur et Président du conseil d'Administration. Est nommé nouvel administrateur et Président du conseil d'administration Monsieur Heiner KAPPE, wohnhaft in D-LOHMAR 23, am Wildpfad, pour une durée de six ans, lequel peut d'engager la société par sa signature individuelle.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à six cents euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue de Nous, Notaire, par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: KAPPE, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 30 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11606. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 02 octobre 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009132121/48.

(090159626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

GFM (CE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 101.245.

Comptes annuels 2008 déposés le 15/07/2009 - L090105715.04 et l'affectation du compte de résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009132373/11.

(090159090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Morgan Stanley Morane Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 147.927.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Référence de publication: 2009132374/10.

(090159510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 147.928.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Référence de publication: 2009132375/10.

(090159232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Grosvenor Retail European Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 96.586.

Comptes annuels 2008 déposés le 22/07/2009 - L090111425.04 et l'affectation du compte de résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009132376/11.

(090159081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Agnes Constructions Succ. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8363 Greisch, 3, An der Aler Kéier.
R.C.S. Luxembourg B 128.383.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 octobre 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009132377/12.

(090159021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

C S C KIEFFER s.à r.l., CHAUFFAGE SANITAIRE CENTER KIEFFER société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5333 Moutfort, 32, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 35.931.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 02 octobre 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009132379/12.

(090159026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Grosvenor First European Property Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.935.

Comptes annuels 2008 déposés le 13/08/2009 - L 090127227.04 et l'affectation du compte de résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009132380/11.

(090159074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Nabors Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.482.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 octobre 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009132382/12.

(090159027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Nalozo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cédric Pedoni

Gérant

Référence de publication: 2009132384/11.

(090159071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Nalozo Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cédric Pedoni

Gérant

Référence de publication: 2009132386/11.

(090159070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Art & Revs, Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 60, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 148.577.

— STATUTS

L'an deux mil neuf, le cinq octobre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme de droit de l'Etat de Panama "XEN INVESTMENTS CORP S.A.", ayant son siège social à Panama; ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu de d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 5 octobre 2009

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis du notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer par les présentes:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ART & REVS".

Le siège de la société est établi dans la Commune de Hesperange.

Par simple décision du conseil d'administration ou le cas échéant de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou le cas échéant de l'administrateur unique en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce d'achat, de vente, d'importation, d'exportation, de location de moyens de transport automoteurs neufs et d'occasion, ainsi que la location de véhicules automoteurs, en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant de près ou de loin pourvu qu'elles soient connexes et accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

La société a aussi pour objet l'achat et la vente d'accessoires et de pièces de rechange de véhicules automoteurs.

La société exploitera aussi un atelier de réparation de pneumatiques en incluant l'équilibrage, le montage et le changement de roues et de ses pneumatiques.

La société peut aussi exploiter une station de service pour véhicules automoteurs.

Elle peut s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix actions (310) d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Toutefois tant qu'il n'y aura qu'un seul actionnaire la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

Art. 6. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique agréé.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 7. Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Tant qu'il n'y aura qu'un seul membre du conseil d'administration la société est engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. La société est surveillée par un commissaire nommé par l'assemblée générale qui fixe sa rémunération. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Il ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois d'avril à 10.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2010.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, l'actionnaire unique déclare souscrire toutes les actions.

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées entièrement par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.250.- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-1274 Howald, 60, rue des Bruyères.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à un. Est appelé à la fonction d'administrateur unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe CHEVALLARD, administrateur de sociétés, demeurant à 149, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, qui aura tous pouvoirs d'engager et représenter la société par sa seule signature.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée statuant sur l'exercice 2015:

La société anonyme "PKF ABAX AUDIT" ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, (RCS Luxembourg N° B. 142.867).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER,

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41408. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009132096/159.

(090159491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

ProLogis European Finance XII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.406.

—
Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 12 octobre 2009

Il a été décidé que:

1. La démission de Mr Gilles Suzanne avec effet au 12 octobre 2009 en tant que gérant de la Société a été acceptée.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Gareth Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009132387/14.

(090159189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Hochston S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 18.582.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009132388/10.

(090159054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

**Sisvel International, Société Anonyme,
(anc. Elefint S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 38.989.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SISVEL INTERNATIONAL

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009132389/14.

(090159053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Fineur International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 31.267.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINEUR INTERNATIONAL S.A.
FIDALUX S.A.
Le domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2009132392/13.

(090159050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Prologis European Holdings XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.225.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 12 octobre 2009

Il a été décidé que:

1. La démission de Mr Gilles Suzanne avec effet au 12 octobre 2009 en tant que gérant de la Société a été acceptée.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Gareth Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009132393/14.

(090159180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Gravilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 136.976.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRAVILUX S.A.

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009132394/13.

(090159049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Pacific Mezz (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 103.618.

Les comptes annuels au 31 Mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIDALUX S.A.

Christophe Blondeau

Administrateur

Référence de publication: 2009132395/12.

(090159046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

ProLogis European Holdings VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.501.225,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.899.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 12 octobre 2009

Il a été décidé que:

1. La démission de Mr Gilles Suzanne avec effet au 12 octobre 2009 en tant que gérant de la Société a été acceptée.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Gareth Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009132396/14.

(090159175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.630.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 12 octobre 2009

Il a été décidé que:

1. La démission de Mr Gilles Suzanne avec effet au 12 octobre 2009 en tant que gérant de la Société a été acceptée.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Gareth Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009132397/14.

(090159172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Finiplom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.174.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FINIPLOM S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 69174, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 453 du 15 juin 1999, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 juin 1999, acte publié au Mémorial C numéro 684 du 13 septembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital à concurrence de EUR 1.000,- pour le réduire de son montant actuel de EUR 3.485.000,- à EUR 3.484.000,- par la suppression de 2 actions propres d'une valeur nominale de EUR 500,- chacune détenues par la société.

2. Modification subséquente de l'article afférent des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à trois millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille Euros (EUR 3.484.000,-) représenté par six mille neuf cent soixante-huit (6.968) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions."

3. Modification de l'article afférent des statuts relatif à la date de l'assemblée statutaire, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de février à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires."

4. Refonte complète des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

"Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "FINIPLOM S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trois millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille Euros (EUR 3.484.000,-) représenté par six mille neuf cent soixante-huit (6.968) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de février à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives."

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec lui.

III.- Qu'il résulte de cette liste de présence que la présente assemblée réunit l'intégralité du capital social et est donc régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital de la société à concurrence de mille Euros (EUR 1.000,-) pour le réduire de son montant actuel de trois millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 3.485.000,-) à trois millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille Euros (EUR 3.484.000,-) par la suppression de deux (2) actions propres d'une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500,-) chacune détenues par la société et par l'affectation des mille Euros (EUR 1.000,-) à la réserve libre.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article afférent des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à trois millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille Euros (EUR 3.484.000,-) représenté par six mille neuf cent soixante-huit (6.968) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article afférent des statuts relatif à la date de l'assemblée statutaire, qui aura désormais la teneur suivante:

"L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de février à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires."

Quatrième résolution

L'assemblée décide la refonte totale des statuts conforme au contenu du point 4. de l'ordre du jour.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ mille cinquante Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: HÜBSCH - THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 8 octobre 2009. Relation GRE/2009/3602. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 14 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009132117/234.

(090159651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Général de Conseils et de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 61.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GENERAL DE CONSEILS ET DE PARTICIPATIONS S.A.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009132398/12.

(090159041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

ProLogis Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.940.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 12 octobre 2009

Il a été décidé que:

1. La démission de Mr Gilles Suzanne avec effet au 12 octobre 2009 en tant que gérant de la Société a été acceptée.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2009132399/14.

(090159170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.630.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 19 août 2009

Il a été décidé que:

1. Les démissions de Mme Joanne Davies et Mr Gary Eugène Anderson avec effet au 19 août 2009 en tant que gérants de la Société ont été acceptées.

2. Mr David Doyle (Adresse: Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, Pays Bas) a été nommé gérant de la Société avec effet au 19 août 2009.

3. Le nouveau gérant a été nommé pour une durée illimitée.

4. Les gérants auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur seule signature individuelle.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009132400/20.

(090159164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Rivoli Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.183.

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir prendre en considération notre démission du mandat de commissaire aux comptes de votre société, RIVOLI ASSET MANAGEMENT S.A. (RCS Luxembourg: B112 183) et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Fiduciaire BEFAC Expertises, Comptables et Fiscale Sàrl

25A boulevard Royal

Forum Royal, 2^{ème} étage

L-2449 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009132403/17.

(090159403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

ProLogis Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.695.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.298.

—
Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 12 octobre 2009

Il a été décidé que:

1. La démission de Mr Gilles Suzanne avec effet au 12 octobre 2009 en tant que gérant de la Société a été acceptée.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Gareth Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009132402/14.

(090159196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Crusader S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 134.941.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009132404/10.

(090159040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

ACS Entreprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6850 Manternach, 4, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 148.562.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, am zweiten Oktober.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

PEVIA PRIVATE EQUITY S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo und eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 137.977, hier rechtmässig vertreten durch ihr alleiniges Verwaltungsratsmitglied Herr Robert LANGMANTEL, mit Geschäftsanschrift in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

Welche Komparentin, namens wie sie handelt, den unterzeichneten Notar ersuchte, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Art. 1. Zwischen dem Komparenten und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung "ACS Entreprise S.A."

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Sitz der Gesellschaft ist in Manternach.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und das Halten aller Arten geistigen Eigentums sowie die Beteiligung unter irgendeiner Form an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Ankauf, Unterzeichnung oder auf andere Art und Weise, sowie die Abtretung durch Verkauf, Tausch, oder auf andere Art und Weise von Aktien, Gutscheinen, Obligationen, Wertpapieren und allen anderen Arten von Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung, Förderung und Verwertung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann an der Gründung und Entwicklung aller industrieller oder kommerzieller Unternehmen teilnehmen und ihnen Unterstützung durch Darlehen, Garantien oder auf andere Art und Weise zukommen lassen.

Die Gesellschaft kann mit oder ohne Zinsen Kredite gewähren oder Anleihen aufnehmen sowie Obligationen ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, seien sie beweglicher oder unbeweglicher, finanzieller oder industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck. Sie kann ebenfalls

alle unbewegliche Güter betreffende Geschäfte tätigen, sei es durch Kauf, Verkauf, Ausnützung oder Verwaltung von Immobilien, jedoch ohne direkt das Gewerbe eines Immobilienmaklers auszuüben.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen, sei es in ihrem eigenen Namen oder für Dritte, allein oder in Verbindung mit anderen, bei der Erledigung aller Geschäfte, die zur Erreichung des genannten Zwecks, oder des Zwecks der Gesellschaften, deren Interessen sie vertritt, führen.

Allgemein kann sie jegliche Überwachungs- und Kontrollmassnahmen ausführen, die sie zur Bewerkstelligung und zur Entwicklung ihres Ziels für nötig hält.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100,- EUR), die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Art. 4. Die Aktien der Gesellschaft lauten auf den Namen oder den Inhaber oder können teilweise, nach Wahl der Aktionäre, unter der einen oder der anderen Form ausgegeben werden, jedoch unter Beachtung der gesetzlichen Einschränkungen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Aktionär pro Aktie an. Im Falle wo eine Aktie mehrere Besitzer hat, kann die Gesellschaft die Ausübung der aus dieser Aktie hervorgehenden Rechte, bis zu dem Zeitpunkt wo eine Person als einziger Eigentümer dieser Aktie gegenüber der Gesellschaft angegeben wurde, suspendieren.

Art. 5. Jede ordnungsgemäß konstituierte Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitesten Befugnisse, um alle Handlungen der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu betätigen.

Art. 6. Die jährliche Hauptversammlung findet am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am dritten Mittwoch des Monats Juni um 11.00 Uhr statt.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt. Die jährliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach eigenem Ermessen feststellt, dass außergewöhnliche Umstände dies erfordern.

Die übrigen Versammlungen können zu der Zeit und an dem Ort abgehalten werden, wie es in den Einberufungen zu der jeweiligen Versammlung angegeben ist.

Die Einberufungen und Abhaltung jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen, soweit die vorliegenden Statuten nichts Gegenteiliges anordnen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz und die vorliegenden Statuten nichts anderes vorsehen. Jeder Aktionär kann an den Versammlungen der Aktionäre auch indirekt teilnehmen in dem er schriftlich durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telekopie eine andere Person als seinen Bevollmächtigten angibt.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges anordnet, werden die Entscheidungen der ordnungsgemäß einberufenen Generalversammlungen der Aktionäre durch die einfache Mehrheit der anwesenden und mitstimmenden Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat kann jede andere Bedingung festlegen welche die Aktionäre erfüllen müssen um zur Generalversammlung zugelassen zu werden.

Wenn sämtliche Aktionäre an einer Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung der Generalversammlung im Voraus zu kennen, kann die Generalversammlung ohne Einberufung oder Veröffentlichung stattfinden.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Hat die Gesellschaft nur einen Aktionär kann der Verwaltungsrat, in Übereinstimmung mit dem Gesetz vom 25. August 2006, aus nur einem Mitglied bestehen, welcher nicht Aktionär zu sein braucht.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von den Aktionären während der jährlichen Generalversammlung für eine Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, gewählt; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 8. Der Verwaltungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen Vizepräsidenten wählen.

Der Verwaltungsrat kann auch einen Sekretär wählen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrats zu sein braucht, und der für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrats und der Versammlungen der Aktionäre verantwortlich sein wird.

Die Sitzungen des Verwaltungsrats werden von dem Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, an dem Ort und zu der Zeit, die in der Einberufung festgesetzt werden, einberufen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann sich an jeder Sitzung des Verwaltungsrats vertreten lassen, indem er einem anderen Mitglied schriftlich, fernschriftlich, durch Telekopie oder telegraphisch Vollmacht erteilt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 9. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft nach vorheriger Ermächtigung der Generalversammlung an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, an einen Rat (dessen Mitglieder nicht Verwaltungsratsmitglieder zu sein brauchen) oder an eine Einzelperson, welche nicht Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht, übertragen; dessen Befugnisse werden vom Verwaltungsrat festgesetzt.

Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten an irgendwelche Personen, die nicht Mitglied des Verwaltungsrates zu sein brauchen, geben. Er kann Spezialbevollmächtigte sowie Angestellte ernennen und widerrufen, sowie ihre Vergütungen festsetzen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nach außen entweder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrats, verpflichtet. Sollte unter Anwendung und gemäß Artikel 51 des Gesetzes vom 25. August 2006 der Verwaltungsrat aus nur einem Mitglied bestehen, so wird die Gesellschaft nach außen durch die alleinige Unterschrift des Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet.

Art. 11. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Generalversammlung ernennt den oder die Kommissare und setzt ihre Anzahl, die Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, sowie die Vergütungen fest.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 3 festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrats, über die Verwendung des Nettogewinns beschließen.

Im Falle von Aktien, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung anbezahlt.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden.

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt (die natürliche oder juristische Personen sein können), die durch die Generalversammlung, die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Art. 15. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie dessen Änderungen.

Übergangsbestimmungen

1. Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2010 statt.
2. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der heutigen Gründung und endet am 31. Dezember 2009.

Kapitalzeichnung und Einzahlung

Der Komparent hat die Aktien wie folgt gezeichnet und eingezahlt:

Aktionär	Gezeichnetes Kapital EUR	Einbezahltes Kapital EUR	Anzahl der Aktien
PEVIA PRIVATE EQUITY S.A., vorbenannt:	31.000,-	31.000,-	310
TOTAL:	31.000,-	31.000,-	310

Das Gesellschaftskapital wurde vollständig in Bar einbezahlt, so dass der Gesellschaft der Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

101982

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie dessen Änderungsgesetze über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, werden auf tausenddreihundert Euro (1.300,- EUR) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die Erschienenen, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen.

Nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf eins (1), die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.
2. Zum Mitglied des Verwaltungsrats wird ernannt:

Herr Graham Stewart JARVIS, Unternehmer, geboren in Keighley (Großbritannien) am 14. März 1960, wohnhaft in L-5290 Neuhäusgen, 2, Kiischtewee.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Piotr MAZURKIEWICZ, Unternehmer, geboren in Sulecin (Polen) am 21. Dezember 1972, wohnhaft in L-6850 Manternach.

4. Die Mandate des Verwaltungsratsmitgliedes und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung vom Jahre 2015.

5. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-6850 Manternach, 4, Millewee.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Langmantel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41221. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009132071/172.

(090159142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

**The Bank of New York Mellon SA/NV, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger,
(anc. BNY Mellon Asset Servicing B.V., Luxembourg Branch).**

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.087.

—
EXTRAIT

Il résulte des actes de fusion datés des 30 septembre 2009 et 1^{er} octobre 2009 les changements suivants:

BNY Mellon Asset Servicing B.V. devient The Bank of New York Mellon, société anonyme de droit belge inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0806 743 159, avec siège social au 46 Rue Montoyer à B-1000 Bruxelles, Belgique, avec effet au 1 Octobre 2009.

Le nom de la succursale au Luxembourg est:

The Bank of New York Mellon SA/NV, Luxembourg Branch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The Bank of New York Mellon SA/NV, Luxembourg Branch

Signatures

Référence de publication: 2009133048/18.

(090159765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

IGEFI Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2361 Strassen, 7, rue des Primeurs.
R.C.S. Luxembourg B 116.668.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 19 juin 2009

4. Le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est arrivé à échéance et ne sera pas reconduit. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2009132405/12.

(090159306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

IGEFI Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2361 Strassen, 7, rue des Primeurs.
R.C.S. Luxembourg B 116.481.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 19 juin 2009

5. PricewaterhouseCoopers S.à r.l. sis 400, route d'Esch L-1014 Luxembourg est nommé réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2009132406/13.

(090159304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Fair' Invest International, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 101.491.

—
Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FAIR' INVEST INTERNATIONAL

Signature

Référence de publication: 2009132408/12.

(090159039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Barletta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 120.941.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 juillet 2009 que l'assemblée des actionnaires décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Edouard Maire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009132409/16.

(090159297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Celan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 74.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Celan Holding S.A.

Christophe Blondeau / Romain Thillens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009132410/12.

(090159038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

NGI 3E International, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.515.

EXTRAIT*Cession de parts sociales*

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 25 septembre 2009, et dûment approuvée par l'unanimité des associés,

GINLO CONSULTANTS LLC, société de droit américain, avec siège social à 341 Raven Circle. Kent County, Wyoming, Delaware 19934.

a cédé:

15 (quinze) parts sociales qu'elle détenait dans le capital de la Société, à

NETWORK TECHNOLOGIES PARTICIPATIONS INTERNATIONAL, société à responsabilité limitée de droit tunisien, établie et ayant son siège social à Tunis (Tunisie), rue 8601 n°53 Zone Industriel Charguia 1. immatriculée au R.C.S. de Tunis sous le numéro B 2435102007,

laquelle est désormais propriétaire de 15 (quinze) parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009132411/25.

(090159295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

PREST'CAR LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 136.466.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 octobre 2009

Monsieur Aytekin CAN, né le 4 janvier 1976 à Metz, demeurant à L-3321 Berchem, 8, rue Oscar Roméo a démissionné de ses fonctions de gérant de la société. Monsieur Thierry SCHMITT, né le 9 novembre 1971 à Thionville, demeurant à F-57925 DISTROFF, 2, Cour du Château est nommé nouveau gérant, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 06/10/2009.

Pour extrait conforme

Prest'Car Lux sàrl

Signature

Référence de publication: 2009132416/15.

(090159449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Europa Electrum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 130.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009132412/10.

(090159035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Shoetime Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 71.440.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009132414/12.

(090159202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Sailboat Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 44.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009132415/12.

(090159199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Claye-Souilly S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 148.561.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the sixth of October.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l. a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.983, here represented by its manager Mr Eric GILSON, private employee, with professional address in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, with power to engage the company by his sole signature.

2. AERIUM OPPORTUNITY I PROPERTIES S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.987, here represented by Mr Eric GILSON, private employee, with professional address in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey,

by virtue of one proxy given under private seal,

said proxy, after having been signed ne variatur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Title I.- Object, Duration, Denomination, Registered Office

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect member of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "CLAYE-SOUILLY S. à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Title II.- Capital, Shares

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares of twenty-five euro (25.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single member or by decision of the members' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single member, the Company's shares held by the single member are freely transferable.

The shares are freely transferable among members. The shares are transferable to non-members only with the prior approval of members representing at least three-quarters of the capital.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or of one of the members.

Title III.- Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be members.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of members holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall validly be bound in all circumstances by the signature of its single manager, and, in case of plurality of managers by the signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single member assumes all powers conferred to the general member meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Title IV.- Accounting Year, Allocation of Profit

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2009.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Title V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

Title VI.- General Provisions

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The shares with a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR) have been subscribed as follows:

DEWNOS INVESTMENTS S.a r.l., prenamed	250 shares
AERIUM OPPORTUNITY I PROPERTIES S.a.r.l., prenamed	250 shares
TOTAL	500 shares

All the shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the members

- 1) The company will be administered by two (2) managers nominated for an unlimited duration:
 - a) Mr Franck RUIJMY, Company Director, born on February 6, 1971 in Casablanca (Maroc), residing professionally in L- 2633 Senningerberg, 6A, route de Treves;
 - b) Mr Eric GILSON, private employee, born on September 25, 1971 in Libramont (B), with professional address in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
- 2) The address of the corporation is in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

1. DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.983, ici représentée par son gérant Monsieur Eric GILSON, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2. AERIUM OPPORTUNITY I PROPERTIES S.à.r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L- 2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.987, ici représentée par Monsieur Eric GILSON, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I.- Objet, Durée, Dénomination, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les "Sociétés Apparentées"). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "CLAYE-SOUILLY S. à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. La cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III.- Administration

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée, en toute circonstance, par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres quelconques du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient présents.. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VI.- Disposition générales

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) ont été souscrites comme suit:

DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., prénommée	250 parts sociales
AERIUM OPPORTUNITY I PROPERTIES S.à.r.l., prénommée	250 parts sociales
TOTAL	500 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décisions des associés

1) La société est administrée par deux (2) gérants nommés pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Franck RUIMY, Directeur de Société, né le 6 février 1971 à Casablanca (Maroc), demeurant professionnellement à L- 2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves;

b) Monsieur Eric GILSON, employé privé, né le 25 septembre 1971 à Libramont (B), avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Gilson et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2009. LAC/2009/41925. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009132067/343.

(090159082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Luxembourg Financial Group Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.851.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 14 octobre 2009 que:

Le mandat d'administrateur délégué de la Société de Janice Leong, née le 3 décembre 1973 à Singapour, ayant son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, s'est terminé avec effet au 18 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Financial Group A.G.

Signatures

Référence de publication: 2009132419/14.

(090159411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Prima Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.929.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009132420/12.

(090159197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Mercury Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 125.047.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009132422/12.

(090159193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Grocer Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 78.419.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009132423/12.

(090159190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

KD Properties Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 120.157.

In the year two thousand and nine, on the second day of October,

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- BABCOCK & BROWN RETAIL PORTFOLIO 4, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, (RCS Luxembourg N° B 119.932), holder of four hundred and seventy (470) shares in the Company, hereby represented by Mr Max Mayer, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on October 1st, 2009.

2.- Babcock & Brown European Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, (RCS Luxembourg N° B 109.507), holder of thirty (30) shares in the Company, hereby represented by Mr Max Mayer, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on October 1st, 2009.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the shareholders of KD PROPERTIES SERVICES S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 120.157, incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on September 28th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2179 on November 22nd, 2006 (the "Company")

II. That the 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of Convening notices
2. Dissolution of the Company and decision to voluntary put the Company into liquidation
3. Acceptance of the resignation of the Sole Manager
4. Appointment of one Liquidator and determination of his powers
5. Appointment of the Auditor of the Liquidation
6. Miscellaneous

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The meeting decides to dissolve the Company and to voluntary put the Company into liquidation (the "Liquidation")

Third resolution

The meeting accepts the resignation of the sole manager.

Fourth resolution

The meeting appoints Mr Mark Hatherly, professionally residing at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Fifth resolution

The meeting appoints Mr Emmanuel Paulo DOS SANTOS, as auditor of the liquidation.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 750.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le deuxième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg, Luxembourg,

Ont comparu:

1.- BABCOCK & BROWN RETAIL PORTFOLIO 4, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à (RCS Luxembourg N°B. 119.932), propriétaire de 470 (quatre cent soixante-dix) parts sociales de la Société, ici représentée par Mr. Max Mayer, employé, demeurant professionnellement à 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1^{er} octobre 2009.

2.- Babcock & Brown European Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (RCS Luxembourg N°B. 109.507), propriétaire de 30 (trente) parts sociales de la Société, ici représentée par Mr. Max Mayer, employé, demeurant professionnellement à 3, rue Nicolas Weiter, L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1^{er} octobre 2009.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les associées, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les représentées sont les associées de KD PROPERTIES HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.157, constituée suivant un acte de Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, du 28 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2179 en date du 22 novembre 2006 ("la Société")

II. que les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. Les associées tel que représentées déclarent avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
3. Acceptation de la démission du gérant unique;
4. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités;
5. Nomination du commissaire-vérificateur à la liquidation;
6. Divers.

101995

Première résolution

L'entière-té du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la "Liquidation")

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission du gérant unique.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer Mark Hatherly, ayant son siège professionnel à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer M. Emmanuel Paulo DOS SANTOS, à la fonction de commissaire vérificateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. DECKER, M. MAYER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41397. Reçu 12,- € (douze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009132522/142.

(090160006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Headlands New Eagle Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 104.211.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009132237/12.

(090159481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Novellex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thésèse.
R.C.S. Luxembourg B 45.025.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009132469/15.

(090159329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

PIVERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 24.174.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif 2004 (rectificatif du dépôt du bilan 2004 déposé le 24/10/2006 n° L060114088.04) enregistré à Luxembourg le 16/10/2006 avec la référence: LSO BV/03529 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009132470/17.

(090159328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Eurofli, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 27.019.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009132476/11.

(090159312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

IWS (International Waste Services) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 148.601.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée de droit italien DEMONT AMBIENTE S.R.L., ayant son siège social à I-30172 Venise, Via Torino 180 (Italie);

2.- Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les deux comparants sont ici représentés par Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de IWS (International Waste Services) S.A..

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), représenté par quatre cents (400) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mercredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée de droit italien DEMONT AMBIENTE S.R.L., prédésignée,	
trois cent quatre-vingt-dix-neuf actions	399
2.- Monsieur Antonio FERNANDES, préqualifié, une action	1
Total: quatre cents actions	400

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinquante euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Marco GEROTTO, administrateur de sociétés, né à Venise (Italie), le 22 février 1960, demeurant à 1-30126 Venise, Via Pietro Il Orseolo 2 (Italie);
- Monsieur Andrea GEROTTO, administrateur de sociétés, né à Venise (Italie), le 13 avril 1964, demeurant à I-30121 Cannaregio/Venise, 620C (Italie);
- Monsieur Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

- Monsieur Jean-Marc HEITZ, comptable, né à Luxembourg, le 28 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

- Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né à Metz (France), le 15 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DONATI; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 octobre 2009. Relation GRE/2009/3684. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009132833/140.

(090160160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Arial Sporting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 55.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009132292/10.

(090159254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Lucide Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 93.809.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 12 octobre 2009 à Luxembourg

Résolutions

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'intérieur de la commune de 20, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

LUCIDE EUROPE S.A.

Eduardus MERTENS

Administrateur

Référence de publication: 2009132291/16.

(090159244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

aeris CAPITAL Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 128.340.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft die am 13. Mai 2009 in Luxemburg stattfand

1. Die Generalversammlung beschließt die folgenden Personen mit Wirkung vom 13. Mai 2009 bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der aeris CAPITAL Management Company S.A. für das am 31. Dezember 2009 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Uwe Feuersenger (Verwaltungsratsmitglied)
- Lothar Rafalski (Verwaltungsratsmitglied)
- Achim Welschoff (Verwaltungsratsmitglied)

2. Die Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., wieder zum Wirtschaftsprüfer der aeris CAPITAL Management Company S.A. mit Wirkung vom 13. Mai 2009 bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der aeris CAPITAL Management Company S.A. für das am 31. Dezember 2009 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. Oktober 2009.

Für die aeris CAPITAL Management Company S.A.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Die Domizilstelle

Manfred Dietrich / Diane Wolf

Référence de publication: 2009132293/24.

(090159368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Mikva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 26, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.893.

Extrait de publication de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} octobre 2009

Se sont réunis les associées de la société à responsabilité limitée "MIKVA S.à r.l.". (matricule 2008 2452 541), ayant son siège social à L-9050 Ettelbruck, 26, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143.893.

Suite à une cession de parts où Monsieur Mike SCHWÖRER, employé privé, né le 12 septembre 1977 à Pétange (matr: 1977 09 12 213) demeurant à L-9172 Michelau, 6, am Brill, a déclaré céder et transférer à Madame Valentine HOFFMANN, employée privée, née à Grevenmacher le 19 mai 1973 (matr. 1973 05 19 160), demeurant à L-9172 Michelau, 20, Sauerstrooss, ce-acceptant, les cinquante (50) parts sociales lui appartenant dans la susdite société.

Cette cession de parts a été acceptée au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil, par Madame Valentine HOFFMANN, préqualifiée actuellement seule et unique associée de ladite société qui est désormais à qualifier de société unipersonnelle.

Et de suite l'associée unique Madame Valentine HOFFMANN, préqualifiée, a accepté la démission de Monsieur Mike SCHWÖRER de son poste de gérant technique de ladite société et a décidé de rester la seule gérante de ladite société, avec pouvoir de représenter la société par sa seule signature.

Enregistré à Diekirch, le 2 octobre 2009. Relation: DIE/2009/9615. Reçu soixante-quinze Euros.

Ettelbruck, le 13 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2009132301/27.

(090159310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.